PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU LYCEE DU 04 AVRIL 2016

11.5

PRESENTS: Mme SCOLAN, Présidente,

M. CHABANEL, Mme PETITPAS, Mme STEINMANN, M. FLOQUET, Mme DJERRAR, M. ROSE, Mme CAYRAC, M. DEGRYSE, M. MAZZOUZ, Mme MANGENOT formant la majorité des Membres en exercice.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mme AGGAR, Mme CHAVAROT, Mme GAUTHIER, Mme AZEMA.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT Secrétaire Administratif,
 Mme KAHIL Agent Comptable,
 M. MORGANT Responsable Technique,
 Mme AYADI Responsable Administratif,
 Mlle DROUGAT Responsable Administratif.

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 00

01 – <u>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE</u> DU 17 MARS 2016

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 - DESIGNATION D'UN NOUVEL AGENT COMPTABLE

Rapporteur - Madame SCOLAN

Suite aux modifications intervenues au sein du personnel de la ville de Deuil-La Barre, avec le départ de Monsieur Sébastien BOUILLAUD et l'arrivée de sa remplaçante Madame Nadia KAHIL, nouvelle Responsable des Finances de la Ville, il convient donc de nommer cette dernière, Agent Comptable du Syndicat.

Tel est l'objet de cette délibération.

VU les modifications intervenues au sein du personnel de la ville de Deuil-la-Barre,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la nomination de Madame Nadia KAHIL, Responsable des Finances de la ville de Deuil-la-Barre, en qualité d'Agent Comptable du Syndicat,

DECIDE l'attribution d'une indemnité brute annuelle de gestion de 2 200,00 €,

DIT que la dépense sera imputée à l'article 64118 du budget.

03 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - EXERCICE 2015

Rapporteur - Madame SCOLAN

Cette délibération vise à approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du Trésorier de Montmorency dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif de l'établissement.

Le COMITE SYNDICAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency, pour l'exercice 2015.

04 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le Compte Administratif 2015 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns fait apparaître un excédent global de clôture de 1 260 393,10 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 487 819,30 €, et d'un excédent d'investissement de 772 573,80 €.

SECTION INVESTISSEMENT:

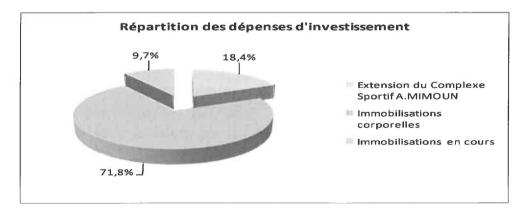
Résultat de l'année 2015 : section excédentaire : 349 521,34 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise de l'excédent d'investissement reporté de 2014 qui s'élève à 423 052,46 € et qui porte l'excédent d'investissement à fin 2015 à **772 573,80 €.**

A - DEPENSES

D'un montant de 29 315,98 €, elles sont composées principalement :

- D'immobilisations corporelles pour 21 053,12 € (acquisition de matériels tels que : matériel horticole, fourniture pour la salle d'échauffement, ...)
- Des études pour le projet de l'extension du Complexe Sportif Alain MIMOUN pour 5 404,80 €.
- Des immobilisations en cours (chauffage P3) pour 2 858,06 €.

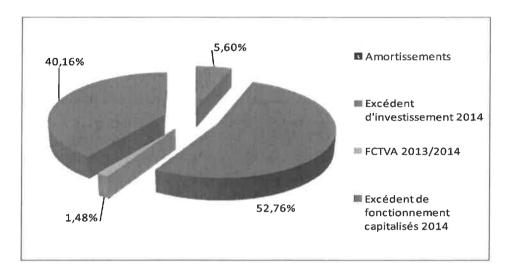


B – **RECETTES**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 378 837,32 €. Elles concernent :

L'excédent de fonctionnement capitalisé provenant de l'exercice
 2014 (compte 1068) pour 322 022,22 €.

- La dotation aux amortissements pour 44 940,84 €, opération d'ordre que l'on retrouve en section de fonctionnement.
- Le FCTVA sur les dépenses d'investissement de 2013 et 2014 pour 11 874,26 €.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

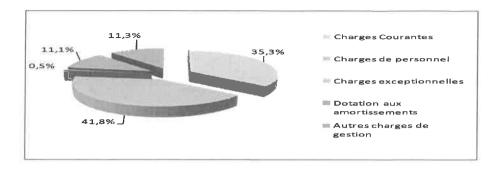
Résultat de l'année 2015 : section excédentaire : 375 819,30 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté en 2014 qui s'élève à 112 000,00 € et qui porte l'excédent de fonctionnement à fin 2015 à **487 819,30 €**.

A - DEPENSES

D'un montant de 405 622,58 €, soit 54,58 % des crédits prévus au Budget Primitif, les dépenses de fonctionnement sont composées des :

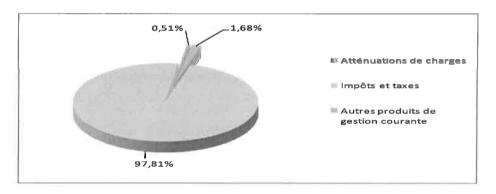
- Charges à caractère général pour 143 180,44 €: les montants les plus importants concernent les dépenses liées aux consommations d'énergie d'électricité pour 31 334,47 €, les contrats de prestations de service pour 26 263,28 €, les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 16 158,16 €, et les indemnités au personnel administratif du Lycée pour 11 349,27 €. Les autres charges (carburant, autres fournitures, vêtements de travail, petit entretien...) s'élèvent à 58 075,26 €.
 - Charges de personnel pour 169 508,69 €.
 - Indemnités et cotisations de retraite des élus pour 23 870,28 €
 - Subventions pour 22 000,00 €: 20 000,00 € au Lycée, 1 000,00 € à l'Association Sportive du Lycée et 1 000,00 € à la Maison des Lycéens.
 - Dotations aux amortissements pour un montant de 44 940,84 €
 - Des charges exceptionnelles pour un montant de 2 122,33 €



B – **RECETTES**

D'un montant de 781 441,88 €, les recettes de fonctionnement sont constituées :

- Des contributions fiscalisées pour 764 367,00 €,
- Des remboursements sur rémunérations du personnel pour 13 117,68 €,
- Des produits divers de gestion courante et produits exceptionnels pour 3 957,20 €.



VU le rapport présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur FLOQUET, Vice-président,

Madame SCOLAN, Présidente, étant sortie au moment du vote, et à l'unanimité.

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns dont les résultats par section sont les suivants :

Article 1

Section d'investissement
 Section de fonctionnement
 772 573,80 €
 487 819,30 €

RESULTAT DE CLOTURE

1 260 393,10 €

Article 2

APPROUVE les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

Dépenses

10 585,86 €

Le Comité Syndical a, à **l'unanimité**, voté le rajout de la question 05 «Affectation du résultat 2015» à l'ordre du jour de ladite séance.

05 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Rapporteur - Madame SCOLAN

L'assemblée délibérante vote le Compte Administratif de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2015, voté le 04 avril 2016, présente un excédent de fonctionnement de 487 819,30 € et un excédent d'investissement de 772 573,80 €.

Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent d'investissement 2015, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2015 de la manière suivante :

Report d'excédent de fonctionnement – 002 : 487 819,30 €

VU la note présentant cette délibération,

VU la délibération du 04 avril 2016 adoptant le Compte Administratif 2015,

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter le résultat du Compte Administratif 2015 sur l'exercice 2016,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de 487 819,30 €, qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2016,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement inscrit au Compte Administratif 2015 de la manière suivante :

- Excédent d'investissement 001 : 772 573,80 €
- Report d'excédent de fonctionnement 002 : 487 819,30 €

DIT que cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2016.

06 - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le Comité Syndical a été invité le 17 Mars à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2016 et vient de le confirmer ce jour.

Il est proposé de reprendre les résultats 2015 dès le Budget Primitif 2016. Celui-ci est donc soumis, après le vote du Compte Administratif 2015, à l'approbation du Comité et comporte, outre des crédits nouveaux, la reprise de l'excédent de fonctionnement et d'investissement de l'année 2015.

L'équilibre qui en résulte est le suivant :

Investissement: 1 556 146,65 €

- Fonctionnement : 1 267 819,30 € (Dont autofinancement : 734 119,30 €)



SECTION INVESTISSEMENT:

A – DEPENSES

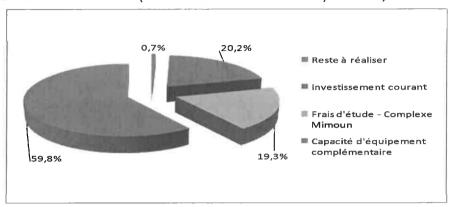
Le programme d'équipement proposé pour l'année 2016, se décompose de la façon suivante :

Matériel sportif et mobilier: 25 000,00 €

Acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts: 55 000,00 €

Rénovation des chéneaux : 15 000,00 €

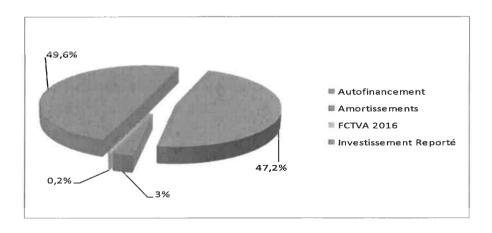
- Réfection de la piste d'athlétisme : 120 000,00 €
- Réfection de l'aire de saut en longueur : 30 000,00 €
- Les restes à réaliser de 2015 : 10 585,86 €
- Travaux pour la mise en accessibilité du gymnase et des abords: 29 000,00 €
- Frais d'études pour le projet d'extension du complexe Alain Mimoun : 300 000,00 €
- Capacité d'investissement complémentaire (provision complexe Alain Mimoun): 930 560,79 €
- Autres investissement (travaux études et matériel) : 41 000,00 €



B – **RECETTES**

Les recettes de la section se décomposent de la façon suivante :

- L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, s'élève à 734 119,30 €, soit une somme supérieur de 338 000,00 € à celle de 2015.
- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) d'un montant 3 453,55 €, soit la somme qu'obtiendra le Syndicat au titre des dépenses d'investissement 2016.
- Les immobilisations, d'un montant de 46 000,00 €, sont comptabilisées en dépense de fonctionnement (Dotation aux amortissements – Chapitre 042 – compte 6811) et en recettes d'investissement (Amortissement des immobilisations – Chapitre 040 – compte 28).
- L'Excédent d'investissement de 2014 : 772 573,80 €

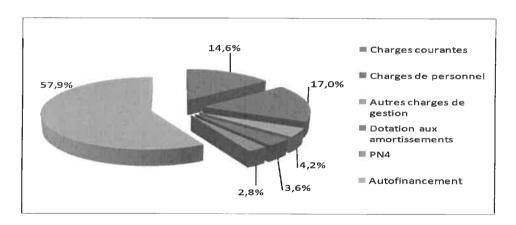


SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 893 000,00 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les charges de fonctionnement courantes s'élèvent à 185 000,00 € au lieu de 199 000,00 € initialement prévues. Elles concernent les dépenses d'énergie, de combustible, l'acquisition de petit matériel, l'entretien des bâtiments et les prestations de services. La différence correspond aux 14 000,00 € prévus sur le chapitre 011 alors qu'ils concernent le chapitre 012.
- Les dépenses de personnel pour 215 000,00 €, au lieu de 201 000,00 € initialement prévues.
- Un montant de 52 700,00 € est inscrit pour les autres charges de gestion telles que les indemnités des élus et les cotisations sociales correspondantes, les subventions aux associations à caractère sportif, culturel ou socio-culturel.
- Le virement permettant l'équilibre de la section d'investissement est de 734 119,30 €. Il concourt à l'équilibre réel du budget et à l'autofinancement des équipements nouveaux.
- Les autres dépenses concernent des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : 46 000,00 €.
- La prise en charge du dispositif suite à la sécurisation du Passage à niveau n°4 : 35 000,00 €.

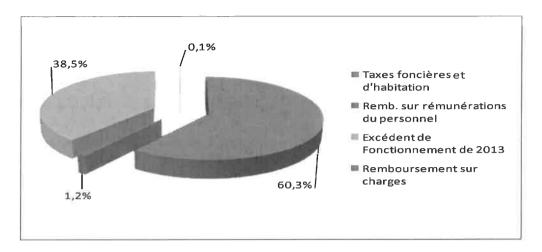


B – **RECETTES**

La plus grande partie des recettes de cette section est assurée par les contributions directes fiscalisées, maintenues au même niveau que celles réellement perçues en 2015. Cette contribution est inscrite pour 764 000,00 €.

Les recettes complémentaires sont des atténuations de charges, à hauteur de 16 000,00 €, concernant le remboursement de prestations par la Sécurité Sociale et de rémunérations du personnel.

Une partie de l'excédent de fonctionnement est reportée en 2015 à hauteur de 487 819,30 €.



VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2016 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section d'Investissement : 1 556 146,65 €
Section de Fonctionnement : 1 267 819,30 €

Soit un total de 2 823 965,95 €

07 - FIXATION DU MONTANT DES IMPOSITIONS DIRECTES 2016

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du budget 2016 est fixé à 764 000 €, réparti au prorata du nombre d'habitants de chacune des villes, soit :

Ville	Population au 01/01/2016	Part de la commune	Contributions
GROSLAY	8 706	14,76%	112 746,79
SAINT-BRICE	14 393	24,40%	186 396,11
MONTMAGNY	13 864	23,50%	179 545,31
DEUIL-LA-BARRE	22 031	37,34%	285 311,79
TOTAL	58 994	100%	764 000,00

VU la note présentant le Budget Primitif 2016,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 764 000,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du budget 2016,

DECIDE en outre la répartition suivante, au prorata du nombre d'habitants de chacune des villes :

Ville	Population au 01/01/2016	Part de la commune	Contributions
GROSLAY	8 706	14,76%	112 746,79
SAINT-BRICE	14 393	24,40%	186 396,11
MONTMAGNY	13 864	23,50%	179 545,31
DEUIL-LA-BARRE	22 031	37,34%	285 311,79
TOTAL	58 994	100%	764 000,00

08 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur - Madame SCOLAN

Le proviseur du Lycée a fait parvenir au Syndicat une demande de soutien financier pour les manifestations et actions organisées au sein de l'établissement au cours de l'année 2016.

Les projets portés par le Lycée Camille Saint-Saëns pour cette année sont :

- Voyages scolaires 2016-2017
- Projets artistiques et culturels
- Concerts
- Bal de fin d'année des élèves de Terminale
- Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat

Il est donc proposé de soutenir ces actions par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000,00 €.

Madame SCOLAN et Madame MANGENOT soulignent la remontée spectaculaire dans les classements, notamment sur celui du «café pédagogique», dans les 100 meilleurs lycées pour 2 niveaux et pour Madame SCOLAN de préciser que l'équipement sportif est une chance pour les jeunes.

VU la note présentant le Budget Primitif 2016,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention de :

20 000,00 € au Lycée pour financer les projets suivants :

- Voyages scolaires 2016-2017
- Projets artistiques et culturels
- Concerts
- Bal de fin d'année des élèves de Terminale
- Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat

DIT que les crédits, inscrits au budget primitif 2016, seront versés respectivement à l'agent comptable du Lycée.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 45.

CEE CAMILLE ST. OF THE ST. OF THE

La P**résid**ente,